



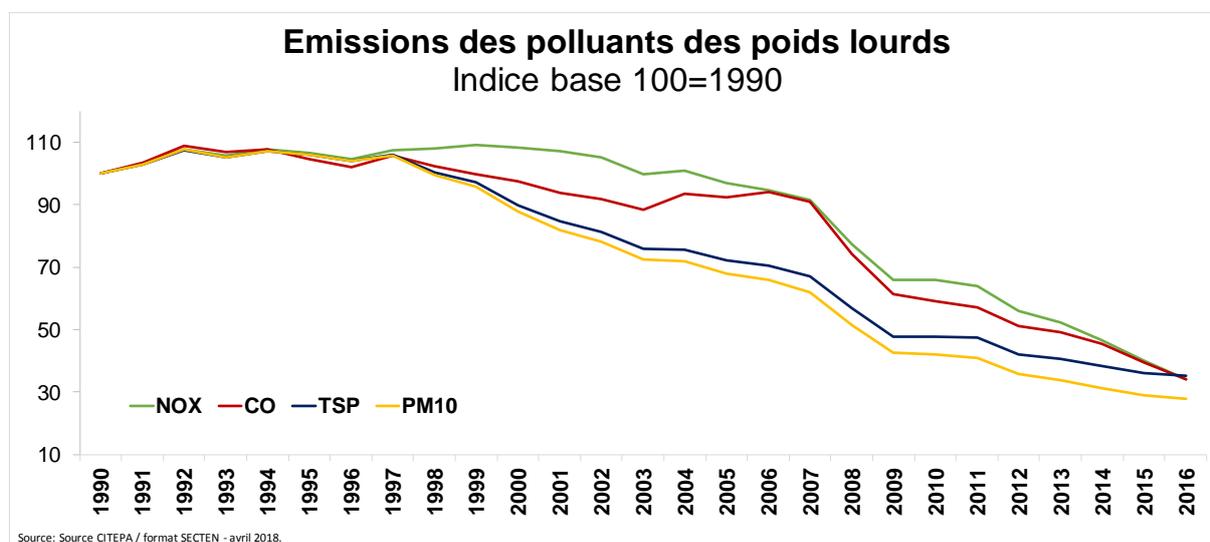
Le 31 mai 2019

LA MOBILITÉ EST EN NOUS

## Chiffres clés de l'impact environnemental du transport routier de marchandises

### LES POLLUANTS

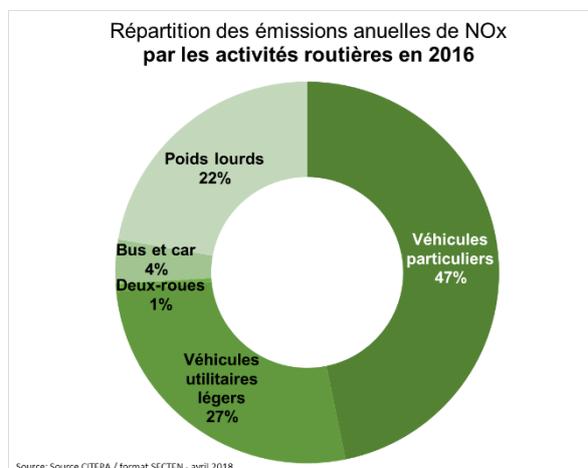
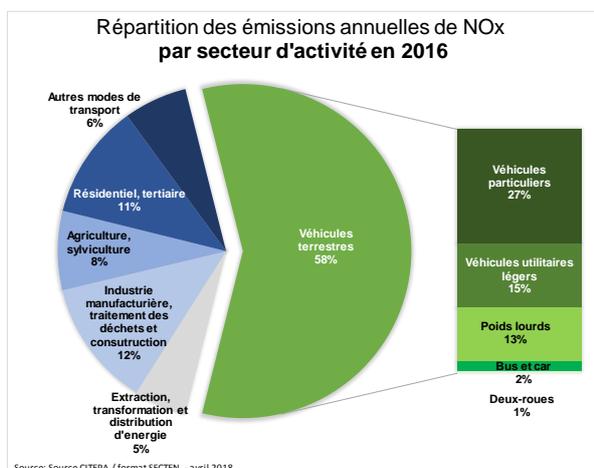
Dans un contexte global de prise en compte des besoins d'amélioration de qualité de l'air, et en particulier l'impact négatif des polluants générés par l'activité humaine sur la santé, le secteur du transport routier de marchandises s'est engagé à la réduction de ses émissions de polluants. Grâce à l'amélioration technologique et l'optimisation des transports, les poids lourds ont significativement diminué leurs émissions de polluants.



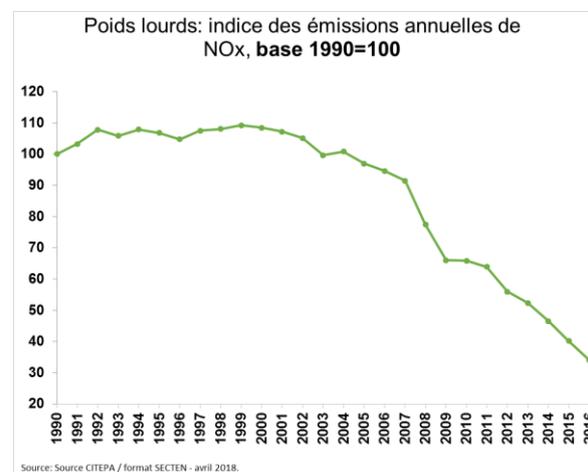
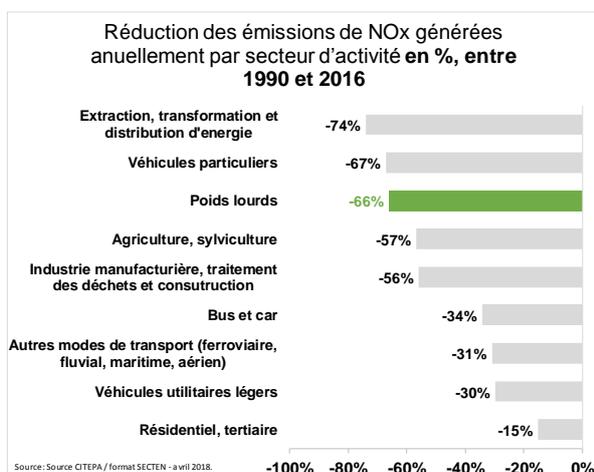
### LES OXYDES D'AZOTE (NO<sub>x</sub>)

En 2016, presque 60 % des émissions totales de NO<sub>x</sub> émises par tous les secteurs de l'économie ont été générées par l'ensemble des véhicules terrestres. Les véhicules particuliers constituent le premier émetteur ont généré 27 % des émissions totales, contre seulement 13 % les poids lourds. Sur le total des émissions de NO<sub>x</sub> produits par les véhicules terrestres, 47 % de ces émissions sont liées aux véhicules particuliers, 27 % aux véhicules utilitaires légers. Le reste, 22 % aux poids lourds, et 5 % aux bus, car et deux roues. Cependant, les véhicules

terrestres particulièrement, les poids lourds, ont continué à baisser leurs émissions de NO<sub>x</sub> émises annuellement.

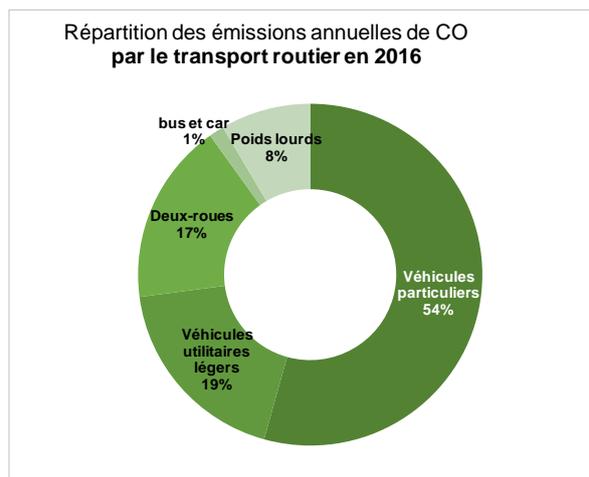
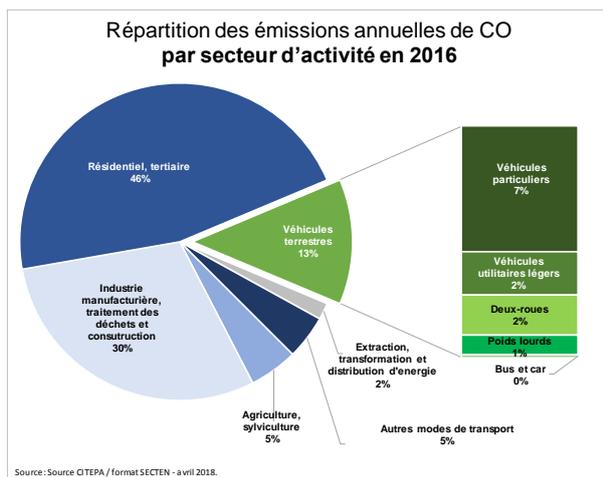


En 25 ans, Le secteur du transport routier de marchandises a diminué de 209 milliers de tonnes ses émissions de NO<sub>x</sub>, soit une baisse de -66 % comparée à 1990. De plus, le secteur du transport routier de marchandises constitue le troisième secteur ayant la plus forte baisse (-66 %) des émissions de NO<sub>x</sub>.

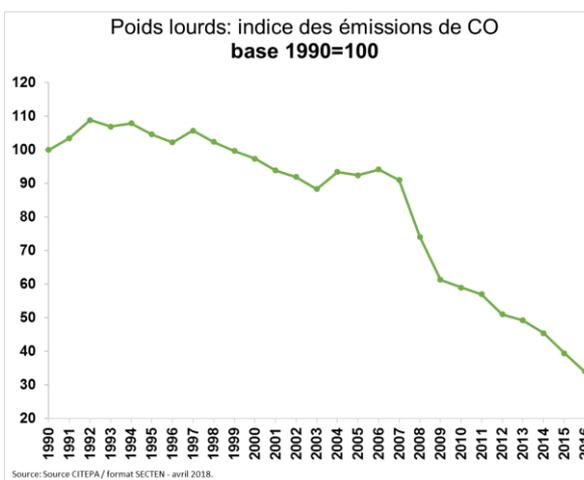
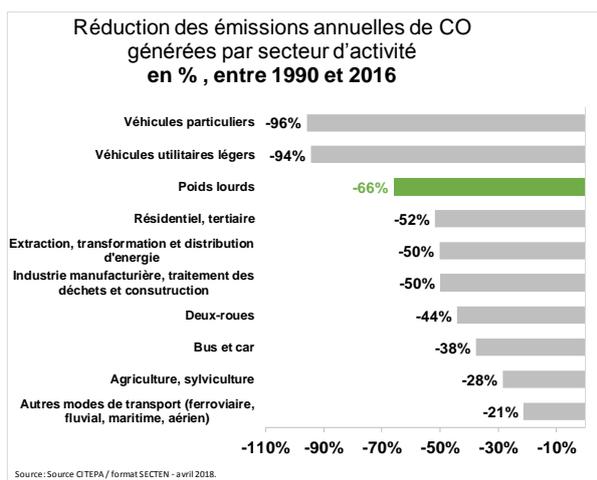


## LE MONOXYDE DE CARBONE (CO)

En 2016, le domaine résidentiel-tertiaire était la première source des émissions de CO (46 %), devant l'industrie manufacturière, le traitement des déchets et la construction (30 %), le transport routier (13 %), l'agriculture-sylviculture (5 %), les autres modes de transports (5 %) et le secteur énergétique (2 %). Dans la même période, du total des émissions annuelles de CO générées par le transport routier (349 milliers de tonnes), 54 % a été émis par les véhicules particuliers, contre 8 % émis par les poids lourds.

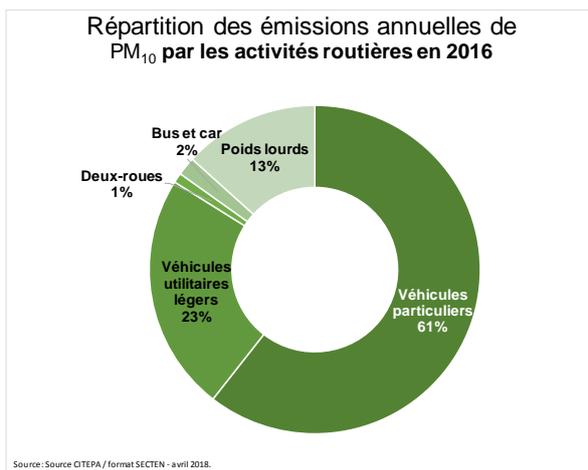
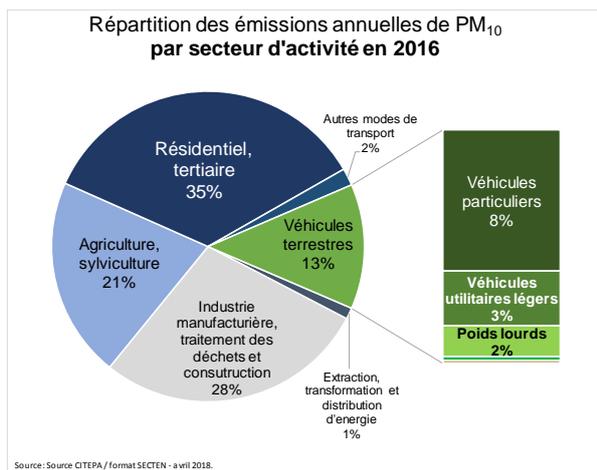


En France, les émissions annuelles de CO émises ont fortement chuté dans tous les secteurs de l'économie. Les véhicules particuliers (-96 %) et les véhicules utilitaires légers (-94 %) ont diminué leurs émissions respectives. Ce phénomène est également constaté pour les poids lourds dont les émissions ont baissé des deux tiers par rapport à 1990.

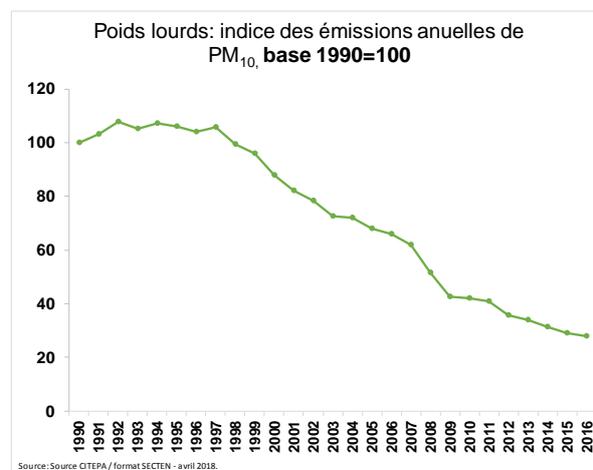
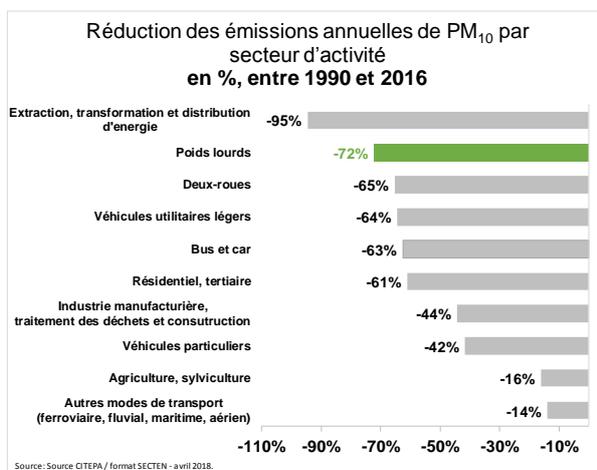


## PARTICULES DE DIAMETRE INFERIEUR A 10 MICRONS (PM<sub>10</sub>)

En France, les émissions de PM<sub>10</sub> s'élèvent à 255 milliers de tonnes en 2016, soit 54 % de moins qu'en 1990. Le domaine résidentiel-tertiaire, principal émetteur des particules fines, est responsable de 35 % des émissions totales, suivi par l'industrie manufacturière et la construction et l'agriculture-sylviculture. Ils atteignent respectivement 28 % et 21 % en 2016. De toutes les émissions générées par tous les véhicules terrestres (13 %), les véhicules particuliers sont responsables de trois cinquièmes (61 %) des émissions annuelles, contre les poids lourds responsables de moins de 15 %.

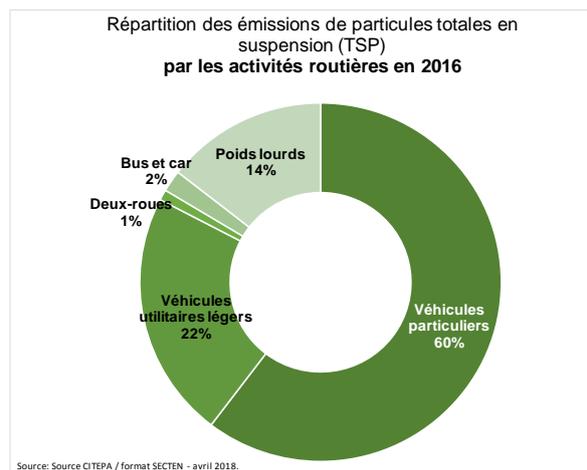
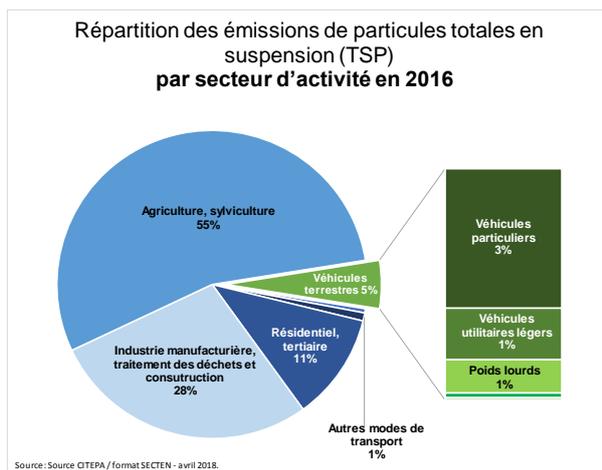


Grâce à la réglementation sévère imposée par l'Union Européenne aux véhicules neufs, les normes Euro, surtout pour les poids lourds, le secteur de transport routier de marchandises connaît une importante réduction des émissions des particules fines. En 2016, les poids lourds, le deuxième secteur ayant le plus diminué ses émissions, ont chuté de 72 % leurs émissions annuelles de PM<sub>10</sub>, par rapport à leur niveau de 1990. La tendance globale est à la baisse pour tous les secteurs de l'économie, laquelle se trouve à son niveau le plus bas observé depuis 1990.

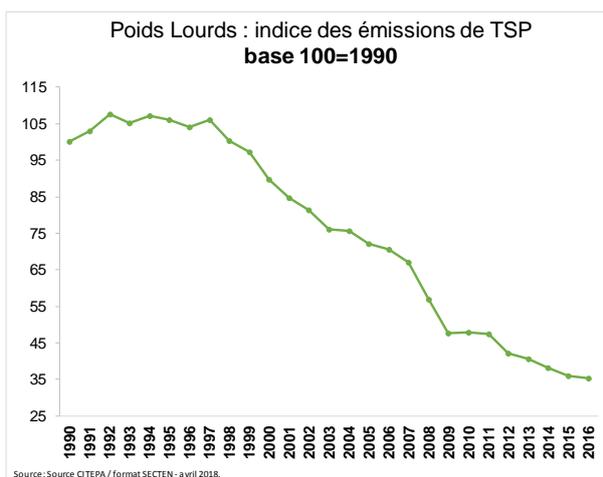
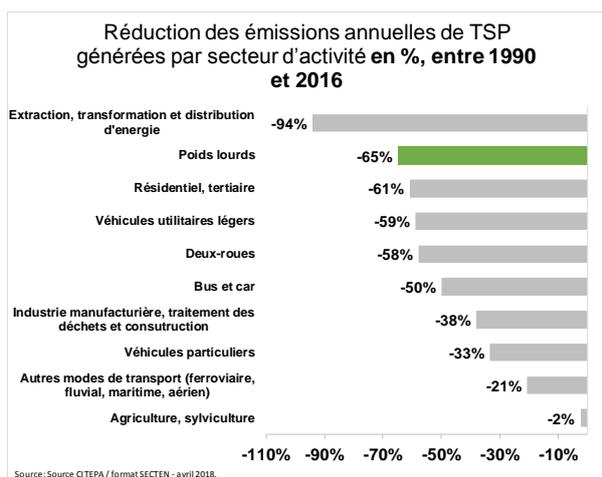


## PARTICULES TOTALES EN SUSPENSION (TPS)

En 2016, l'agriculture-sylviculture est responsable de 55 % des TPS générés, suivi par l'industrie manufacturière, le traitement des déchets et la construction (28 %), le domaine résidentiel-tertiaire (11 %) et les véhicules terrestres (5 %). Ainsi, sur la même période, de toutes les émissions générées par tous les véhicules terrestres (5 %), deux tiers des émissions ont été émises par les véhicules particuliers (60 %), soit 26 milliers de tonnes, contre seulement 14 % par les poids lourds.



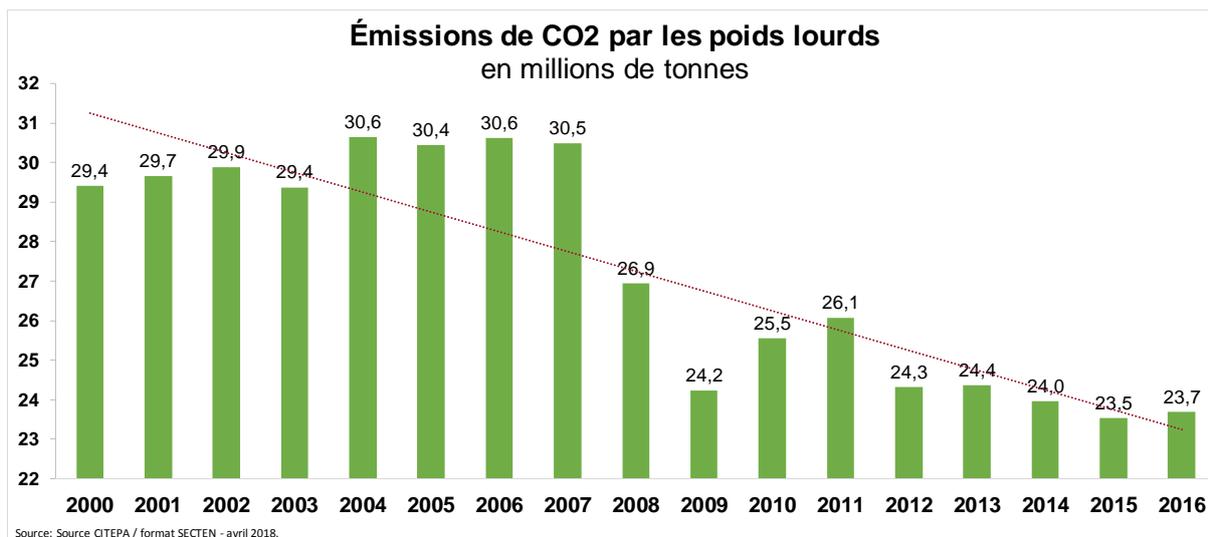
Depuis 1993, la tendance globale des TSP est à la baisse (-29 %). Les trois secteurs ayant les plus diminués leurs émissions sont le secteur énergétique (-94 %), suivi par le transport routier de marchandises (-65 %) et le secteur résidentiel-tertiaire (-61 %). Par rapport à leur niveau de 2012, les émissions des TSP générées par les poids lourds ont chuté de 13 %.



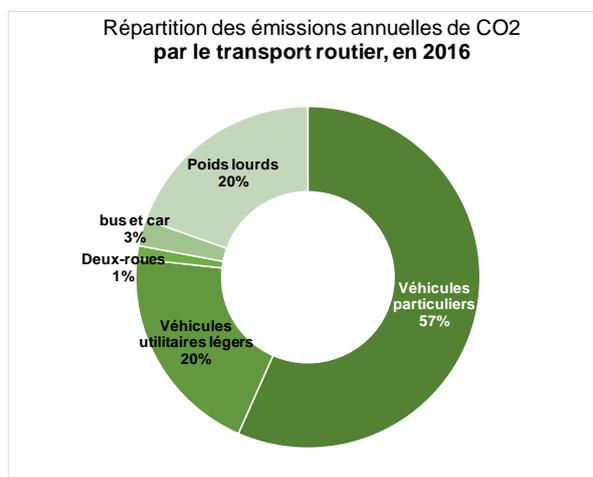
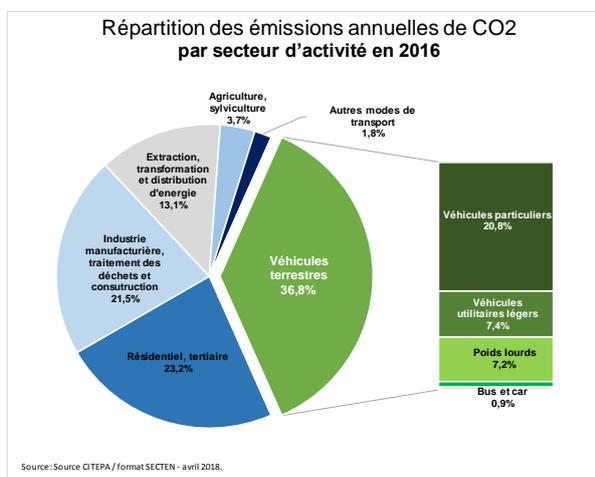
## LES GAZ A EFFET DE SERRE

Les émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) sont le principal responsable du réchauffement climatique. Les véhicules terrestres sont les premières sources des émissions de CO<sub>2</sub>. C'est pour cette raison que les transporteurs se sont engagés à l'amélioration de performance des leurs véhicules avec le dispositif d'engagement volontaire 'Objectif CO<sub>2</sub>' depuis 2008 et désormais intégré depuis fin 2018 dans le programme EVE<sup>1</sup>. En 10 ans, le secteur routier de marchandises a réduit ses émissions annuelles de 22 %, passant de 30,5 millions de tonnes en 2007 à 23,7 millions de tonnes en 2016.

<sup>1</sup> Le Programme EVE vise à sensibiliser, former et accompagner les acteurs professionnels du transport et de la logistique (transporteurs, commissionnaires et chargeurs) à l'amélioration de leur performance énergétique et environnementale.

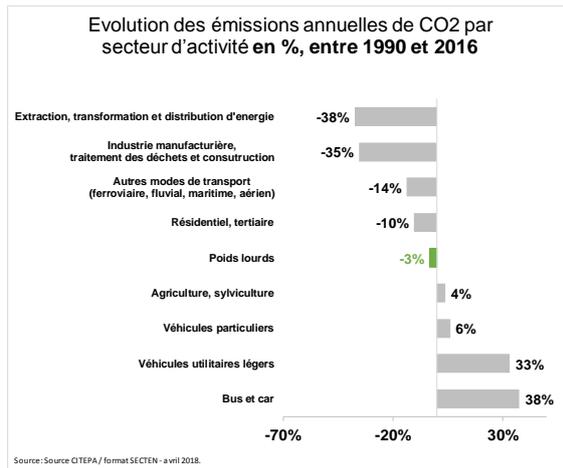
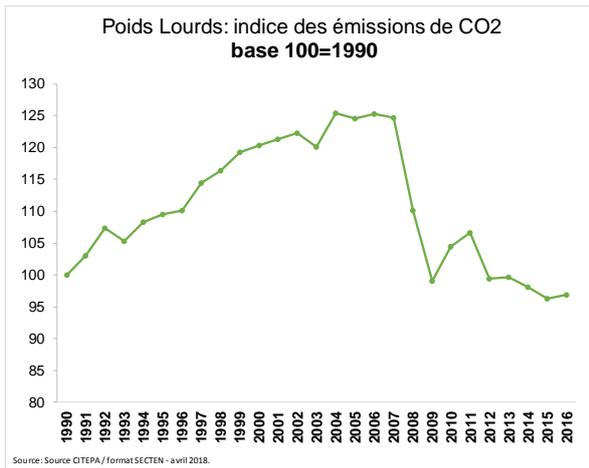


En 2016, les véhicules terrestres ont été responsables de 36,8 % des émissions totales de CO<sub>2</sub>, suivi par le domaine résidentiel-tertiaire (23 %), l'industrie manufacturière, le traitement des déchets et la construction (21 %), le secteur énergétique (13 %), l'agriculture-sylviculture (3,7 %) et autres modes de transport (1,8 %). Dans le même temps, de toutes les émissions de CO<sub>2</sub> générées par les véhicules terrestres (36,8 %), 57 % des émissions ont été émises par les véhicules particuliers, 20 % par les véhicules utilitaires légers, 20 % par les poids lourds, 3 % par le bus et car et 1% par le deux-roues.



Par rapport à 1990, les poids lourds sont les uniques véhicules terrestres à avoir réduit leurs émissions annuelles de CO<sub>2</sub> de -3 %, contrairement aux véhicules particuliers, aux véhicules utilitaires légers et aux bus et cars qui ont augmenté leurs émissions annuelles respectivement de 6 %, 33 % et 38 %. Depuis 2008, 1 170 entreprises du transport de marchandises, soit plus de 42 % du parc de poids lourds, se sont engagées dans le dispositif Objectif CO<sub>2</sub><sup>2</sup>.

<sup>2</sup> <https://www.eve-transport-logistique.fr/>



En 4 ans, le parc des poids lourds GNV a fortement augmenté. A cet effet, le nombre de stations GNV a aussi continué à se développer. Pour 2020, il est prévu 250 stations de GNV en toute la France. Cette hausse de la demande de GNV s'explique par les efforts des transporteurs de réduire leurs impacts sur l'environnement.

